Exploration Recherches en sciences de l'éducation

> Jean-Louis Derouet & Marie-Claude Derouet-Besson (Ed.)

Repenser la justice dans le domaine de l'éducation et de la formation

Peter Lang / INRP

Exploration Recherches en sciences de l'éducation

> Jean-Louis Derouet & Marie-Claude Derouet-Besson (Ed.)

Repenser la justice dans le domaine de l'éducation et de la formation

Peter Lang / INRP

Jean-Louis Derouet et Marie-Claude Derouet-Besson UMR Education & Politiques (Institut National de Recherche Pédagogique, Université Lumière-Lyon 2)

Les recompositions parallèles des formes de l'Etat et des formes de justice

Un modèle de démocratisation, porté depuis au moins la fin de la Deuxième Guerre mondiale par les organisations internationales, se définissait par le rassemblement de tous les élèves jusqu'à quinze ou seize ans dans une «école compréhensive», l'allongement du temps des études pour tous, etc. Sa mise en œuvre aboutit à de nombreuses difficultés, voire d'effets pervers (Duru-Bellat, 2006) dont le constat est malaisé à établir, car il met à mal un certain nombre d'idéaux, notamment l'égalité des chances, autour desquels s'est rassemblée la gauche pédagogique. Il est encore plus difficile à interpréter. La sociologie de l'éducation s'est largement reconstruite, à partir des années 1950, en s'adossant à ce projet politique, donc en partageant une partie de ses présupposés. Un autre modèle se fait jour, caractérisé par une organisation réticulaire reliant la formation au monde économique: plus de temps des études séparé de la production mais une formation tout au long de la vie dont les entreprises sont parties prenantes. Même si ce nouveau modèle se justifie plutôt par l'efficacité, il présente lui aussi sa conception de la justice. L'ouvrage propose de penser ce changement à l'intérieur d'un cadre global non limité au domaine de l'éducation puisqu'il concerne tous les secteurs d'intervention de l'Etat-providence: la santé, le droit du travail, la protection sociale, etc. (Ewald, 1986). Partout, se retrouve une recomposition parallèle des formes de la justice et des formes de l'Etat dont un des prototypes est la proposition de Troisième Voie britannique (Giddens, 1998).

Dans le domaine de l'éducation, l'évolution remonte au rapport *A Nation at Risk*, paru aux Etats-Unis en 1983. Celui-ci a jeté les bases d'un nouveau système de références où le but essentiel de la formation n'est plus l'égalité ou la cohésion à l'intérieur d'une société mais le maintien

du rang du pays au sein de la concurrence mondiale. Cette nouvelle perspective réhabilite l'intérêt pour la formation des élites: de leur dynamisme dépendent les performances de l'ensemble de la société. Elle reformule aussi l'objectif d'élévation du niveau de culture pour tous. L'enjeu est l'amélioration de la formation de la main-d'œuvre pour faire face à la concurrence internationale. Cela amène une nouvelle définition des exigences. Contrairement à ce qui est dit parfois, il ne s'agit nullement d'un abaissement du niveau mais d'une reformulation du programme. Le rapport A Nation at Risk constate que, dans le programme de l'école compréhensive, le développement des dimensions culturelles a mis en difficulté les enfants d'origine populaire. Il propose donc de revenir aux compétences fondamentales (back to basis) mais constate en même temps que, pour conserver leur avance sur les dragons asiatiques, les vieux pays doivent prévoir une élévation progressive du degré de compétence de leur main-d'œuvre. Une vingtaine d'années après le rapport A Nation at Risk prônant l'abandon des politiques de compensation des présidences démocrates, la loi No Child Left Behind (2002) proposa un compromis beaucoup plus nuancé. La cohésion sociale, comme l'efficacité économique, implique le souci de la réussite de tous. Simplement, ce projet se situe dans un nouveau cadre de la gestion libérale: obligation de résultats pour les enseignants et les élèves, concurrence entre les établissements, rémunération des enseignants en fonction des performances des élèves, etc. La pierre de touche d'une telle politique est la possibilité de fermer un établissement qui persiste dans de mauvais résultats. Dans ce cas, qui concerne le plus souvent des établissements populaires, les élèves sont répartis dans des établissements performants en bénéficiant d'un accompagnement destiné à les remettre au niveau requis.

Ces orientations ont été progressivement reprises par la Communauté Européenne. La Conférence de Lisbonne en 2000 a choisi pour objectif que l'Europe occupe en 2010 la première place dans une économie de la connaissance. Pour l'atteindre, il est nécessaire que les Etats membres se rendent mutuellement compte de leurs performances en matière de formation. Cela implique, au-delà de la variété des programmes de chaque pays, la définition de standards de compétences permettant la comparaison. Ensuite, une Méthode Ouverte de Coordination (MOC) établit une régulation par benchmarking: les Etats qui ont les performances les plus faibles sont invités à s'inspirer des «bonnes pratiques» de ceux qui réussissent (Lawn & Nóvoa, 2005).